

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 18 du 27 avril 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-435

relatif à la cessation anticipée d'activité des agents de la fonction publique reconnus atteints d'une maladie professionnelle
provoquée par l'amiante.

Du 28 mars 2017

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

DÉCRET N° 2017-435 relatif à la cessation anticipée d'activité des agents de la fonction publique reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante.

Du 28 mars 2017

NOR R D F F 1 7 0 0 1 1 3 D

Textes modifiés :

Décret n° 2006-418 du 7 avril 2006 (n.i. BO ; JO n° 85 du 9 avril 2006, texte n° 4 ; JO/113/2006 ; BOEM 253.1.1.4).

Décret n° 2013-435 du 27 mai 2013 (n.i. BO ; JO n° 122 du 29 mai 2013, texte n° 18).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 253.1.1.4

Référence de publication : JO n° 76 du 30 mars 2017, texte n° 53 ; signalé au BOC n° 18/2017.

JO n° 76 du 30 mars 2017, texte n° 53